

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
07 AVRIL 2023

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 10

Votants 13

**OBJET : 2023\_034 DELIB**

**12. CENTRE SOCIAL  
CONVENTION. CENTRES  
SOCIAUX CONNECTES.**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe que face aux enjeux sociaux et à la crise économique causés par la crise sanitaire, l'État et l'Europe ont déployé des plans de relance pour soutenir économiquement les acteurs, renforcer leurs moyens dédiés à l'inclusion numérique mais aussi accompagner leur propre transition numérique. Ma Fédération des Centres Sociaux du Nord Pas-de-Calais, a été repérée comme acteur incontournable pour contribuer à la réponse aux besoins soulevés par la crise dans les Hauts-de-France via l'essaimage régional de la dynamique « Centres Sociaux Connectés » grâce aux financements européens REACT-EU/FEDER du 01/06/2021 au 31/05/2023.

Cinq Centres Sociaux de la Flandre Intérieure (Centre Social Municipal « Maison pour Tous » de la Gorgue, Espace PartÂge Joséphine Baker de Bailleul, Centre Socio-Éducatif d'Hazebrouck, Centre d'Animation du Nouveau Monde d'Hazebrouck, Centre Social Maison de Flandre de Steenvoorde) se sont ainsi engagés dans l'opération collaborative d'essaimage « Centres Sociaux Connectés Nord Pas-de-Calais ».

Fort des résultats et des actions menées à l'échelle inter-départementale, une poursuite de cette opération est envisagée sur la période de 2023-2025, afin d'ancrer plus durablement cette dynamique de changement menée au sein des centres partenaires et de prolonger les actions d'accompagnement pour une meilleure autonomie numérique menée auprès des habitants.

Sur la prochaine phase, les Centres Sociaux de Merville et de Rexpoëde rejoignent le collectif des Centres Sociaux Connectés.

De nombreux événements et ateliers numériques ont été proposés aux habitants du territoire pour favoriser l'appropriation du numérique au quotidien. Sur le territoire cela s'est notamment traduit par : la mise en place d'un diagnostic numérique, de grands événements territoriaux : Les Inclusifs (réseau initié avec le Département du Nord pour rassembler les professionnels de l'inclusion numérique), « Game In Flandre » : événement autour du jeu vidéo ayant rassemblé 800 personnes et le prêt de matériel numérique (fond vert).

La poursuite de l'opération « Centres Sociaux Connectés Nord Pas-de-Calais » pourra bénéficier d'un financement des fonds européens de développement régional (FEDER) sur 2 ans supplémentaires à hauteur de 60% des dépenses engagées et conventionnées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023****OBJET : 11. CENTRE SOCIAL. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DES MINEURS.**

Afin de s'engager dans cette dynamique de transition, Monsieur le Président propose que le C.C.A.S rejoigne et participe à cette opération collaborative « Centre Sociaux Connectés Nord Pas-de-Calais » et participe au co-financement d'un poste de « Chargé(e) de Transition Numérique » porté par le Centre Social « Maison pour Tous » sur la base de 8h45 soit 2,5 ETP par semaine pour une durée de mission de 24 mois maximum à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023, date de démarrage de la nouvelle opération.

Dans un souci de rationalisation, il est proposé de mutualiser le poste à l'échelle de trois structures à raison de 0,50 ETP d'intervention sur le C.C.A.S de la Gorgue/Maison pour Tous, 0,25 ETP sur le Centre d'Animation du Nouveau Monde d'Hazebrouck et 0,25 ETP sur le Centre Social de Merville.

Dans le cadre de sa participation à l'opération « Centres Sociaux Connectés Nord Pas-de-Calais » le C.C.A.S de la Gorgue pourrait bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 60% des coûts de conventionnés, soit 51.929,68€ pour un montant de dépenses total de 86.549,46€ sur les deux ans de projet.

	<u>2023</u> 01/06 au 31/12	<u>2024</u> 01/01 au 31/12	<u>2025</u> 01/01 au 31/05	<u>2023-2025</u>
Salaire CTN	21 950,95€	37 630,20€	15 679,25€	75 260,40
Forfait 15%	3 292,64€	5 644,53€	2 351,89€	11 289,06€
<b>Coût total</b>	<b>25 243,59€</b>	<b>43 274,73€</b>	<b>18 031,14€</b>	<b>86 549,46€</b>

Phasage des dépenses anticipées en lien avec la participation à l'opération Centre Sociaux Connectés 2023-2025

Le reste à charge de 40% soit 34 619€ sera partagé entre les trois structures sur lesquelles interviendra le poste de « Chargé(e) de Transition Numérique » au prorata du temps d'intervention, soit à hauteur de 25% pour la Commune de Merville (**8 654,95€**).

En conséquence, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la participation du C.C.A.S à l'opération « Centres Sociaux Connectés Nord Pas-de-Calais » 2023-2025.
- Approuve la mutualisation financière et opérationnelle du poste de Chargé(e) de transition Numérique à hauteur de 0,25 ETP pour une durée de 24 mois (01/06/2023 au 31/05/2025).
- Impute les crédits nécessaires au financement de ce poste au budget de l'exercice en cours et des exercices à venir sur le budget du Centre Social.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK



La secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.